



# Commune de Feillens

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 juillet 2023

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de présents : 14

Votants : 22 (L. Boyer a donné pouvoir à E. Joly, J. Desnoyer a donné pouvoir à B. Chambard, G. Dumas a donné pouvoir à R. Duby, S. Gonod a donné pouvoir à V. Poli, F. Mendes a donné pouvoir à N. Chanut, C. Renoud-Lyat a donné pouvoir à A. Delalande, D. Vaissaud a donné pouvoir à JY. Gonod, O. Verne a donné pouvoir à F. Goyon)

Votes : Pour 20 – Contre 0 – Abstentions 2 (R. Duby, E. Joly)

Date de convocation : 30 juin 2023

L'an deux-mille-vingt-trois et le six juillet, à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de FEILLENS s'est réuni au nombre prévu par la loi dans le lieu habituel de ses séances, en réunion ordinaire, sous la présidence de Monsieur Guy BILLOUDET, Maire.

**Présents** : Mmes, Carillier M., Chanut N, Duby R., Joly E., Poli V., et MM BillouDET G., Bornarel R., Chambard B., Condemine J-P., De Crombrughe, M.Delalande A., Gonod JY., Goyon F., Monterrat G.,

**Excusés** : Mmes Boyer L. (a donné pouvoir à Joly E.), Desnoyer J. (a donné pouvoir à Chambard B.), Gonod S. (a donné pouvoir à Poli V.), Mendes F. (adonné pouvoir à Chanut N.), Renoud-Lyat C. (a donné pouvoir à Delalande A.), Verne O. (a donné pouvoir à Goyon F.), et MM Dumas G. (a donné pouvoir à Duby R.), Favre C., Vaissaud D. (a donné pouvoir à JY. Gonod).

**Secrétaire de séance** : Victoria Poli

### **Objet : Approbation du procès-verbal de séance du 1<sup>er</sup> juin 2023**

Monsieur le Maire fait part du procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> juin 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 20 voix pour et 2 abstentions (R. Duby et E. Joly),

**APPROUVE** le procès-verbal de séance du 1<sup>er</sup> juin 2023.

Pour copie conforme

Le Maire



Guy BILLOUDET

Vice-Président du Conseil Départemental, aux routes et aux mobilités  
Président de la Communauté de Communes Bresse et Saône

Affiché le  
Le Maire,